Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240412-240412AU_63CULT-AU

VILLE DE DENAIN
Objet : Manifestation Culturelle

DECISION DU MAIRE N° 2024-63/CULTUREL

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9. Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

■ **Article 1** :
La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

- Vendredi 18 octobre 2024 à 20h30 : ***« DOOWEE »*** dans le cadre des vendredis découvertes
Concert proposé par l'association « ***MUSIC'ART*** » située au n° 55 avenue Gustave Dron - 59200 TOURCOING.
Le coût du cachet *(hors frais annexes)* s'élève à 1 000 €uros TTC.
Théâtre – Tarif unique 5€.

- Vendredi 15 novembre 2024 à 20h30 : ***« LES MAUVAISES LANGUES »*** dans le cadre des vendredis découvertes.
Concert proposé par l'association ***« HEMPIRE SCENE LOGIC »*** située au 15 rue de l'Egalité – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL.
Le coût du cachet *(hors frais annexes)* s'élève à 1 000 €uros TTC.
Théâtre – Tarif unique 5€.

- Vendredi 20 décembre 2024 à 20h30 : ***« ROYAL ELECTRIC »*** dans le cadre des vendredis découvertes
Concert proposé par l'association « ***L'AMI IMAGINAIRE*** » située au n° 727 rue Célestin Hennion - 59144 GOMMEGNIES.
Le coût du cachet *(hors frais annexes)* s'élève à 1 000 €uros TTC.
Théâtre – Tarif unique 5€.

■ **Article 2** :
Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ **Article 3** :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille *(5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 12 avril 2024.

Le Maire,

Anne-[illegible]UR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....